



Égalité, autodétermination et participation pour les personnes handicapées, maintenant!

La Suisse compte près de 1,7 million de personnes vivant avec un handicap. Les personnes en situation de handicap se heurtent quotidiennement à de nombreux obstacles qui rendent difficile, voire impossible leur participation autonome à la vie en société. À maints égards, notre société n'est pas encore inclusive – elle n'est pas conçue pour les personnes en situation de handicap. Des obstacles nous rendent la vie difficile à nous toutes et tous, p. ex. avec de jeunes enfants ou lorsque nous prenons de l'âge.

L'initiative pour l'inclusion vise à changer la donne: son but est de renforcer les droits des personnes handicapées par le biais d'une modification de notre Constitution fédérale. Les handicaps doivent en effet être reconnus comme partie intégrante de l'être humain. L'initiative pour l'inclusion fait ainsi progresser la société toute entière. Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir participer à la vie en société de manière autodéterminée et égalitaire. Cela implique par exemple la mise à disposition des mesures de soutien nécessaires à cet effet, que ce soit sous forme d'assistance, de moyens auxiliaires ou d'autres mesures d'adaptation.

Les droits des personnes handicapées sont des droits humains

Depuis 23 ans, notre Constitution garantit une certaine protection contre les discriminations fondées sur un handicap physique, cognitif ou psychique. La Suisse dispose certes d'une loi sur l'égalité des personnes handicapées et a ratifié la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Or, ces droits humains fondamentaux sont mis en œuvre de façon extrêmement hésitante, voire pas du tout, notamment sur le plan cantonal. De toute évidence, le droit en vigueur ne suffit pas à garantir la participation égalitaire et autodéterminée des personnes en situation de handicap à la vie en société. Pour faire avancer les choses, il convient d'inscrire dans la Constitution un mandat renforcé de la part du peuple et des cantons! L'égalité effective des personnes en situation de handicap doit enfin devenir une priorité.

- **Aujourd'hui, l'égalité en droit et dans les faits des personnes handicapées est mise en œuvre sans grande conviction. L'initiative pour l'inclusion exige une protection efficace des personnes handicapées contre les discriminations. Elle charge la Confédération et les cantons de prendre des mesures visant à garantir leur égalité en droit et dans les faits, quel que soit le domaine de la vie concerné.**

Participation autodéterminée

Les personnes en situation de handicap veulent obtenir ce qui va de soi pour de nombreuses personnes non handicapées: pouvoir décider où et avec qui elles souhaitent vivre, se former et se perfectionner, travailler ou utiliser les transports publics en toute autonomie. En ratifiant la CDPH, la Suisse s'est engagée à protéger les personnes en situation de handicap contre les discriminations. Or, la réalité est toute autre: il n'existe en effet guère de domaines dans lesquels les personnes handicapées ne soient pas confrontées à des inégalités. Elles sont

par exemple souvent obligées de vivre dans une institution. Ou elles n'obtiennent pas d'emploi bien qu'elles veuillent et puissent travailler. En outre, vu l'absence d'adaptations tant sur le plan architectural que technique et organisationnel, l'accès par exemple aux transports publics, à une formation, à un cabinet médical ou à un restaurant leur est rendu difficile, voire impossible. Enfin, elles se voient également restreintes dans l'exercice de leurs droits politiques. Cette situation est indigne de notre pays!

- **Aujourd'hui, les personnes en situation de handicap sont trop souvent oubliées. L'initiative ouvre la voie à un changement de paradigme: toute personne doit pouvoir participer à la vie en société et prendre part aux décisions. L'inclusion est un enjeu qui nous concerne toutes et tous.**

Libre choix du lieu et du mode de résidence

En Suisse, près de 150'000 personnes handicapées vivent en milieu institutionnel. Les soutiens financiers sont alloués aux institutions, d'où le manque de moyens pour financer le soutien de formes d'habitat autonomes. Et ce malgré le fait que ces formes d'habitat s'avèrent souvent moins onéreuses pour la société! De plus, il manque souvent des logements en nombre suffisant qui soient financièrement abordables et accessibles aux personnes handicapées. Faute d'alternatives, les personnes en situation de handicap se voient souvent contraintes de vivre dans une institution. Les décisions quotidiennes – telles que l'heure du coucher – sont prises à leur place.

- **Aujourd'hui, les personnes en situation de handicap sont nombreuses à être privées de la liberté de choix. Elles sont contraintes de vivre en institution. L'initiative pour l'inclusion demande que les personnes handicapées puissent elles aussi choisir librement leur mode et leur lieu de résidence.**

Garantir l'assistance nécessaire

L'initiative pour l'inclusion vise à fournir aux personnes handicapées les ressources nécessaires pour s'investir de manière autonome dans la vie sociale, politique, économique et culturelle, grâce à des prestations d'assistance. Les personnes en situation de handicap doivent se voir reconnaître le droit de recevoir l'assistance personnelle et technique nécessaire à leur égalité en droit et dans les faits.

Les domaines de la vie actuellement couverts par la contribution d'assistance sont définis de façon trop étroite, comme en témoignent les exemples suivants:

- Le système en vigueur ne permet pas à une personne ayant un handicap de la parole de financer l'assistance verbale dont elle a besoin pour exercer un travail.
- Une personne sourde qui souhaite s'engager en politique nécessite toujours les services d'un-e interprète en langue des signes. Or, le système actuel ne prévoit pas de telle prestation. De même, les informations politiques et publiques destinées à la formation de l'opinion dans le processus politique ne sont souvent pas traduites en langue des signes.
- Les personnes ayant un handicap cognitif qui souhaitent s'impliquer dans la vie en société, y participer comme membres à part entière et prendre pied dans le monde

du travail ont également besoin d'assistance. Or, ce type de soutien n'est jusqu'à présent pas inclus dans la contribution d'assistance.

- **Les prestations d'assistance ne sont pas suffisantes. L'initiative pour l'inclusion demande que les prestations d'assistance soient élargies afin de permettre aux personnes en situation de handicap de participer pleinement à la vie en société.**